

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELLE**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le CCAS de Couëron, représenté par Geneviève Haméon, Vice-présidente du CCAS, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération n°2024-X du Conseil d'administration du CCAS en date du 9 décembre 2024,

désignée ci-après par « le CCAS »

D'UNE PART,

La Ville de Couëron, représentée par Ludovic Joyeux, 1^{er} adjoint, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération n°2024-X du Conseil municipal en date du X décembre 2024,

désignée ci-après par « la Ville »

D'AUTRE PART,

ET :

Le Comité Local des retraités et personnes âgées de Couëron, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et déclarée en Préfecture de Loire-Atlantique sous le n° W442002316 (avis publié au JO du 19 novembre 1982), ayant son siège social 7 boulevard François Blancho 44220 Couëron, représentée par Marie-Josée Bidaud, Claudine Brillet et Christian Vermeersch, Co-présidents de l'Association, agissant en cette qualité.

désignée ci-après par « l'Association »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule :

Par délibération n°2024-41 du conseil municipal du 15 avril 2024 et par délibération n°2024-24 du conseil d'administration du CCAS du 11 avril 2024, la Ville et le CCAS ont conclu avec le Comité Local des retraités et personnes âgées de Couëron une convention d'objectifs et de moyens valable jusqu'au 22 avril 2027, afin de fixer les engagements respectifs de l'Association, de la Ville et du CCAS, au bénéfice des seniors de la commune.

La fin de la mise à disposition d'agents auprès de l'Association justifie l'établissement du présent avenant.

Article 1 :

Les dispositions prévues à l'article 3.1. « Mise à disposition de personnel » sont supprimées à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 :

Toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Couéron, le

P/L'Association,
Marie-Josée Bidaud
Claudine Brillet
Christian Vermeersch
Les co-présidents

P/Le CCAS
Geneviève Haméon
Vice-présidente du CCAS

P/La Ville
Ludovic Joyeux
1^{er} adjoint